

Le code de vie

L'équipe-école met tout en oeuvre pour favoriser un climat calme et harmonieux à l'école. C'est dans ce but que le code de vie a été élaboré. Nous souhaitons voir à son application dans une perspective éducative afin de développer des habiletés sociales chez les élèves.

De plus, par le biais de différentes activités, événements ou rassemblements, nous travaillons à développer le sentiment d'appartenance chez les élèves pour leur école ainsi que pour les personnes qu'ils côtoient au quotidien. Les projets de cycle, les activités sportives et les semaines thématiques (français, arts, etc.) ne sont que quelques exemples de ces moments partagés par toutes les personnes de l'école et qui enrichissent notre milieu de vie.

1. J'aime relever des défis alors je fais des efforts et je suis persévérant.

- A. Je suis présent à l'école.
- B. J'arrive à l'heure.
- C. Je m'implique et persévère dans mon travail, malgré les difficultés.
- D. J'ai tout mon matériel.
- E. Je participe adéquatement aux activités organisées par l'école.

Initiales
de l'élève

2. J'aime vivre en harmonie avec les autres alors j'apprends à résoudre pacifiquement mes conflits.

- A. Je respecte tous les adultes et les enfants de l'école.
- B. J'utilise les moyens pacifiques qu'on m'apprend pour régler mes problèmes ou mes conflits.
- C. Je respecte les consignes données par les adultes de l'école.
- D. Au son de la cloche, dans la cour, je prends mon rang immédiatement et calmement.
- E. Je me déplace en marchant et en silence dans l'école.
- F. Je demande la permission pour me déplacer dans l'école.

Initiales
de l'élève

3. J'aime qu'on me respecte alors j'apprends à faire attention aux autres par mes gestes et mon langage.

A. Je m'exprime poliment et correctement.

B. Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles.

C. Je donne et rapporte rapidement à l'école les communications signées (agenda, feuille d'autorisation, etc.)

Initiales
de l'élève

4. J'aime vivre dans un bon environnement alors je prends soin du matériel et je garde mon école propre.

A. Je respecte et prends soin du matériel que l'école met à ma disposition.

B. Je garde l'école et la cour propres.

C. Je garde mon pupitre et mon casier en ordre.

D. Je dépose mes déchets au compost, au recyclage ou à la poubelle.

E. Je privilégie l'utilisation de contenants et d'ustensiles réutilisables.

Initiales
de l'élève

5. J'aime prendre soin de moi alors je me nourris sainement et je m'habille convenablement.

A. Je porte une tenue vestimentaire convenable, soignée et adaptée au climat (bottes, manteau, pantalon de neige, imperméable, etc.). Je m'assure que ma tenue ne véhicule aucun message ou signe à connotation violente, sexuelle ou autrement inappropriée.

B. J'enlève ma casquette en entrant dans l'école.

C. Je porte des chaussures en tout temps. Les sandales de plages sont interdites.

D. Dans ma boîte à lunch, je privilégie les aliments sains et les collations santé.

E. Je laisse à la maison : jouets, téléphone cellulaire, appareils électroniques, console vidéo portative et tout autre jeu ou objet inutile à l'école.

Initiales
de l'élève

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

À l'école Saint-Enfant-Jésus, un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est en vigueur. Le but de ce plan est de mobiliser l'ensemble de la communauté de l'école afin que celle-ci soit un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. Voir notre plan d'action sur notre site Web : <http://st-enfant-jesus.csdm.ca/>



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



La procédure d'intervention et les avis de comportement

Les interventions auprès de l'élève ont pour but de l'informer des comportements attendus à l'école dans une perspective d'éducation. Les adultes autour de l'élève (enseignants, orthopédagogues, éducateurs du service de garde, professionnels, etc.) voient à faire les interventions appropriées aux situations qui se présentent. Les manquements mineurs sont consignés dans l'agenda et une gradation dans les interventions devrait permettre à l'élève de se réajuster.

Cependant, lorsqu'il y a des manquements répétés au code de vie ou qu'un geste violent est commis, il s'agit d'un manquement majeur et un avis de comportement est donné à l'élève. L'avis de comportement est un outil de communication utilisé pour informer les parents de la situation. Avec l'accompagnement nécessaire, l'élève doit faire un retour sur l'événement, réfléchir aux conséquences et trouver les comportements à adopter à l'avenir. Selon la situation, une réparation en lien avec les gestes posés doit être faite et une conséquence imposée. En tout temps, selon la gravité de l'événement, la direction peut prendre la décision de suspendre un élève.

Les avis de comportement immédiats (manquements majeurs)

Les comportements inacceptables et les gestes violents :

1. Coups / Batailles
2. Agressivité verbale ou physique
3. Menaces / Intimidation
4. Vandalisme

Les manquements mineurs

Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement des activités de l'école. Il correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école.

Voici une liste des comportements qui sont un manquement mineur :

1. Non-respect des consignes
2. Cri ou course lors des déplacements
3. Objet lancé ou brisé
4. Paroles blessantes
5. Vêtement inapproprié
6. Bousculade

Manquements mineurs en lien avec le code de vie – 1^{re} étape

	# règle	Date	Conséquence	Initiale intervenant	Signature parent
1 ^{er}			Avertissement verbal à l'élève		
2 ^e			Avertissement verbal à l'élève		
3 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
4 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
5 ^e			Perte d'une récréation et geste réparateur		
6 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
7 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
8 ^e			Mise en place de mesures particulières		

Manquements mineurs en lien avec le code de vie – 2^e étape

	# règle	Date	Conséquence	Initiale intervenant	Signature parent
1 ^{er}			Avertissement verbal à l'élève		
2 ^e			Avertissement verbal à l'élève		
3 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
4 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
5 ^e			Perte d'une récréation et geste réparateur		
6 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
7 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
8 ^e			Mise en place de mesures particulières		

Manquements mineurs en lien avec le code de vie – 3^e étape

	# règle	Date	Conséquence	Initiale intervenant	Signature parent
1 ^{er}			Avertissement verbal à l'élève		
2 ^e			Avertissement verbal à l'élève		
3 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
4 ^e			Communication aux parents et geste réparateur		
5 ^e			Perte d'une récréation et geste réparateur		
6 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
7 ^e			Réflexion écrite à la maison avec signature des parents		
8 ^e			Mise en place de mesures particulières		